

Aide aux investissements dans les UFA : rétroplanning

Solliciter la participation du GIP FCIP à l'achat d'équipements (hors subvention OPCO).
À compter de l'année civile 2027

Qui agit ?

■ UFA / chef d'établissement

■ Commission d'aide financière

■ CFA académique / GIP FCIP

Pour quelles formations? 4 conditions cumulatives

- Formation en apprentissage active, en mixité ou en groupe dédié ;
- Formation pérenne ;
- Formation inscrite dans les priorités du schéma directeur régional des formations professionnelles ;
- Formation inscrite dans le plan de développement du CFA académique.

Demandes exclues

- Le 1er équipement des apprentis ;
- Les consommables et tout équipement de moins de 500 € TTC l'unité ;
- Les plateaux techniques lourds (compétence de la Région).

RÉTROPLANNING

1. LA DEMANDE janvier → avril

1 JANVIER – FÉVRIER Compléter le formulaire

Obtenir la validation de l'IEN
Joindre 3 devis fournisseurs et le détail du matériel.
Chef d'établissement accueillant l'UFA, DDFPT, IEN

2 FIN FÉVRIER AU PLUS TARD Transmettre la demande

Au CFA académique et à la cheffe de pôle apprentissage.
Chef d'établissement accueillant l'UFA

3 EN AMONT DE LA COMMISSION Pré-étude et complétude

Vérification du dossier avant passage en commission.
Responsable du CFA, directrice du GIP FCIP

4 AVRIL Commission d'aide financière

Étude au regard des critères fixés chaque année, dans la limite de l'enveloppe annuelle.
Directrice du GIP FCIP, responsable du CFA, DRAFPIC, cheffe de pôle apprentissage, doyens des inspecteurs

5 FIN AVRIL Notification écrite

Acceptation ou refus adressé à l'UFA.
CFA académique

2. L'ACHAT ET L'AIDE à partir de mai

6 DÈS L'ACCORD NOTIFIÉ Passer commande

Commande établie par l'UFA, en son nom.
UFA

7 À LA LIVRAISON Réceptionner et contrôler

Contrôle du matériel et validation de la livraison.
UFA

8 AU PLUS TARD 2 MOIS APRÈS LIVRAISON Transmettre les justificatifs

Copie du bon de livraison et copie de la facture.
UFA

9 À RÉCEPTION DES JUSTIFICATIFS Paiement de l'aide à l'UFA

Bon de livraison certifié « service fait » par le fournisseur et facture au nom de l'UFA.
GIP FCIP

Objectif : un équipement opérationnel pour la rentrée de septembre qui suit le dépôt.

ENGAGEMENTS DE L'UFA

Utiliser le matériel au bénéfice du développement de l'apprentissage. Le matériel est la propriété de l'UFA, qui en assure l'entretien.

BON À SAVOIR

Consommables et équipements de moins de 500 € TTC l'unité : financés par les versements du CFA académique au titre de la matière d'œuvre.